

Le 3 avril 2024

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille VINGT-QUATRE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Johanne Fradette et Constance Ramacieri ainsi que Messieurs Andrew Phaneuf, William Marsden, et Brian Wharry.

EST ABSENT : Monsieur Paul-Conrad Carignan

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

24-04-721

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Johanne Fradette
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 9.1 et 13.4.

ADOPTÉE

24-04-722

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de mars dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de mars dernier est déposé aux membres du conseil.

- **7.3 Dépôt du certificat sur la tenue du registre concernant le retrait de l'usage multifamilial dans la zone Cb-1**

Le greffier-trésorier dépose aux membres du conseil l'état des résultats définitifs de la tenue du registre du 20 mars dernier portant sur l'approbation du règlement numéro 470-2023 amendant le règlement de zonage no. 212-2001 afin de prohiber l'usage « Habitation multifamiliale isolées dans la zone Cb-1, le tout tel que prescrit à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux* (LERM).

24-04-723 **7.4 Mandat à EXP pour le plan particulier en urbanisme pour le village de Fitch Bay**

ATTENDU QUE la municipalité désire apporter plus de précisions à la planification de ce secteur;

ATTENDU QUE la municipalité a fait appel à la firme EXP afin de traiter des enjeux d'aménagements, de la densification douce du noyau villageois, à la compatibilité des usages, à l'utilisation optimale des propriétés municipales, à l'optimisation des fonctions communautaires et d'une signature distinctive;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil mandat le firme EXP pour accompagner la municipalité dans le plan particulier d'urbanisme de la municipalité, tel que décrit dans la proposition datée du 18 mars 2024, no. 999-24002977-PP pour un montant de 30 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

24-04-724 **7.5 Renouvellement des membres du comité de démolition**

ATTENDU QU'à chaque année, il y a lieu de renouveler les membres du comité de démolition;

Il est proposé par Constance Ramcieri

Appuyé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le conseil nomme Monsieur Brian Wharry à titre de président du comité de démolition et William Marsden à titre de membre du même comité.

ADOPTÉE

24-04-725 **7.6 Renouvellement des membres du comité consultatif en urbanisme**

ATTENDU QUE la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) est de douze mois à partir de sa nomination;

ATTENDU QUE la résolution 21-11-123 nommant Messieurs Paul-C. Carignan et Brian Wharry à titre de membre du comité en novembre 2021;

Il est proposé par William Marsden

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil nomme Messieurs Paul-C. Carignan et Brian Wharry à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme.

8. ENVIRONNEMENT

24-04-726

8.1 Adoption du règlement no. 474-2024 régissant l'utilisation extérieur des fertilisants

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 5 février dernier, le conseiller M. William Marsden a donné un avis de motion annonçant l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement no 474-2024;

ATTENDU QUE lors du 4 mars dernier, une séance d'information a eu lieu pour permettre au conseil de transmettre de l'information et entendre les commentaires des citoyens concernant ce règlement;

ATTENDU QUE ce règlement vise à encadrer l'utilisation extérieur de fertilisants sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition des citoyens dès le début de cette séance;

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil adopte du règlement no 474-2024 visant à encadrer l'utilisation extérieur de fertilisants sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ADOPTÉE

24-04-727

8.2 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux - Municipalité Canton de Stanstead

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité Canton de Stanstead ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Maxim Champoux, David Côté, Cédric Dubé, Gabriel Proulx, Jules Côté et Julianne Elias, sont embauchés pour la saison 2024 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Pour les lacs
Memphrémagog
et Lovering

- *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
- *Règlement sur les petits bâtiments*
- *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
- *Règlement sur les bouées privées*

Pour le lac
Memphrémagog :

- *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*
- *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

***Il est proposé par William Marsden
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE les patrouilleurs nautiques, Maxim Champoux, David Côté, Cédric Dubé, Gabriel Proulx, Jules Côté et Julianne Elias, soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2024.

QU'une demande soit faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que les patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

ADOPTÉE

24-04-728

8.3 Acquisition d'un logiciel de géomatique

ATTENDU QUE depuis environ un an, les employés municipaux utilisent un logiciel de géomatique gratuit pour la conception de cartes, la géolocalisation et divers suivis;

ATTENDU QU'une version supérieure de ce type de logiciel permettrait plus de flexibilité, de possibilité et une meilleure communication interne des données;

ATTENDU QU'une version en ligne du logiciel ArcGIS, au montant de 950 \$ par année, répondrait aux besoins;

***Il est proposé par Andrew Phaneuf
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'acquisition du logiciel ArcGIS au montant de 950 \$, taxes en sus, pour l'année 2024.

ADOPTÉE

24-04-729

8.4 Renouvellement de l'adhésion au Cogesaf

ATTENDU QUE le conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) a acheminé un avis de renouvellement d'adhésion pour l'année 2024-2025;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont de 75 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;

***Il est proposé par William Marsden
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'adhésion au Cogesaf pour 2024-2025 au coût de 75 \$ et nomme la conseillère, Mme Johanne Fradette à titre de représentante.

QUE le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire 02 11000 494.

ADOPTÉE

24-04-730

8.5 Octroi de contrat – Vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le contrat de collecte, de transport et de disposition des boues des installations septiques sur le territoire de la municipalité pour les années 2024-2025-2026 et 2027;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur le site du système électronique d'appel d'offre du gouvernement du Québec (SEAO);

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 15 mars dernier à 11h00;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions qui se détaillent comme suit, incluant les taxes :

Sanivac.....	497 640,54 \$
Enviro 5.....	499 841,17 \$

ATTENDU QU'après l'analyse des soumissions, la compagnie Sanivac est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Johanne Fradette

Il est résolu

D'octroyer le contrat à la compagnie Sanivac pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027, au montant de 497 640,54 \$ toutes taxes incluses, dont les modalités sont plus amplement détaillées au document de l'appel d'offre et à l'offre présentée, lesquels font partie intégrante du contrat liant les parties;

D'autoriser le maire ou, en son absence la mairesse suppléante et le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

8.6 Dépôt du certificat sur la tenue du registre concernant le règlement d'emprunt no. 475-2024

Le greffier-trésorier dépose aux membres du conseil l'état des résultats définitifs de la tenue du registre du 20 mars dernier portant sur l'approbation du règlement d'emprunt 475-2024 intitulé : "Règlement no. 475-2024 décrétant une dépense de 9 000 000 \$ et un emprunt de 9 000 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques », le tout tel que prescrit à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux* (LERM).

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

REPORTÉ

9.1 Octroi de contrat – Tonte des terrains municipaux

24-04-731

9.2 Ratification de dépenses en voirie – réparation des chemins

ATTENDU QUE lors des mois de février et mars, certains chemins de la municipalité ont nécessité des réparations d'urgence dû à la météo;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil ratifie les dépenses engagées par le responsable des travaux publics, pour la réparation des chemins municipaux pour un montant total de 44 039,98 \$ incluant les taxes et qui se détaille de la façon suivante :

- 2 088,53 \$ payable à transport Marcel Morin, selon la facture 13929 datée du 1^{er} mars 2024;
- 34 837,43 payable à Construction Goudreau, selon la facture 26372 datée du 8 mars 2024;
- 5 177,32 \$ payable à Groupe Lapalme, selon la facture 19245, datée du 13 mars 2024;
- 1 936,70 \$ payable à R.T.D. enr., selon la facture 2388, datée du 13 mars 2024;

ADOPTÉE

24-04-732

9.3 Octroi de contrat – Rechargement de certains chemins municipaux

ATTENDU l'appel d'offres public pour la fourniture de matériel relativement au rechargement des routes non asphaltées de la municipalité, et ce à raison de plus ou moins 11 000 tonnes de pierres concassées;

ATTENDU l'ouverture publique le 15 mars 2024;

ATTENDU la réception de 3 soumissions se détaillant comme suit :

Compagnie	Montant avant taxes
Entreprise DJRB S.E.N.C	27,65 \$
Groupe Lapalme	30,77 \$
Sintra	26,66 \$

ATTENDU la conformité du soumissionnaire le plus bas au devis;

***Il est proposé par William Marsden
Appuyé par Constance Ramcier
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture de matériel relativement au rechargement de certaines routes non asphaltées de la municipalité à la compagnie Sintra inc. à raison de 26,66 \$ la tonne métrique, taxes en sus, et ce à raison de plus ou moins 11 000 tonnes de pierres concassées.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 03 60006 621.

ADOPTÉE

24-04-733

9.4 Achat d'équipement pour le département des travaux publics

ATTENDU QUE le garage doit être aménagé de façon sécuritaire et organisé afin d'y entreposer l'équipement et les produits nécessaires au département des travaux publics;

ATTENDU QU'il y a lieu, entre autres, d'installer des étagères ainsi que des casiers et acquérir un transpalette et une échelle afin d'accéder au rangement;

ATTENDU QUE la compagnie Manu-Vic Inc. a soumis un prix de 6 533,55 \$ plus taxes et incluant le transport;

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil procède à l'achat de l'équipement mentionné ci-haut accepte l'offre de Manu-Vic au montant soumis de 6 533,55 \$ plus taxes et incluant le transport.

ADOPTÉE

24-04-734

9.5 Interdiction de stationner sur le chemin Remick

ATTENDU QUE le conseil peut, par résolution, mentionner les endroits auxquels il autorise le service des travaux publics à placer et à maintenir en place une signalisation d'interdiction de stationner;

ATTENDU QUE le conseil souhaite s'assurer que les véhicules d'urgence, de la caserne, située au 394, chemin Remick, peuvent circuler facilement et de façon sécuritaire en cas d'urgence;

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil mandate le service des travaux publics à placer et maintenir des panneaux de signalisation avec mention d'interdiction de stationner et remorquage à vos frais pour priorité aux véhicules d'urgence à partir de l'intersection des chemins Remick, Sheldon, Narrows et Fitch Bay jusqu'à l'intersection de la rue Remick et Thayer de chaque côté du chemin Remick.

ADOPTÉE

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

24-04-735

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de mars 2024, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de mars conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	547 300.95 \$
Total des comptes à payer :	44 039.98 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de mars 2024, pour un montant de 73 017.32\$.

ADOPTÉE

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général et du responsable de la voirie et des infrastructures, pour le mois de mars, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 1 210,66 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 17 974,32 \$

24-04-736

10.3 Demandes de don

ATTENDU QUE l'Association communautaire de Georgeville a fait une demande de dons pour l'année 2023 et que le conseil désire statuer sur cette demande d'aide financière;

ATTENDU QUE le comité de dons a fait ses recommandations au conseil;

Il est proposé par William Marsden

Appuyé par Constance Ramcier

Il est résolu

QUE le conseil appuie la demande d'aide financière et accorde le montant de 10 000,00 \$ à l'Association communautaire de Georgeville;

QUE le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 996 de l'année 2023.

ADOPTÉE

10.4 Formation obligatoire des élus

Selon l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité, qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, doit dans les 6 mois du début de son mandat participer à une telle formation et le greffier trésorier doit faire rapport au conseil des membres qui ont suivi cette formation;

Le greffier trésorier fait rapport au conseil que la conseillère, Madame Johanne Fradette et le conseiller M. Andrew Phaneuf ont suivi cette formation obligatoire;

La municipalité mettra à jour sur, son site internet, la liste des membres qui ont participé à la formation.

10.5 Règlement no 476-2024 sur la rémunération des élus – Avis de motion et dépôt

Le conseiller Brian Wharry donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no. 476-2024 concernant la rémunération des élus municipaux et amendement le règlement no. 458-2022 sera adopté;

Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement 458-2022 en ajoutant, à l'article 4, le paragraphe suivant : « La rémunération annuelle du maire suppléant est fixée au montant de la rémunération d'un membre du conseil plus 5 % »;

Le règlement prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2024;

Le dépôt du projet de règlement est effectué. Celui-ci sera disponible sous peu pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS ET CULTURE

24-04-737

13.1 Semaine de l'action bénévole

ATTENDU QUE la semaine du 16 au 22 avril est la semaine des bénévoles;

ATTENDU QUE l'action bénévole est un mouvement, une propulsion de gestes, portés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent;

ATTENDU QUE le partage de temps, de compétences, d'empathie et de créativité est essentiel à l'inclusivité, à la résilience et au bien-être des collectivités;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil remercie chaleureusement chacun des bénévoles du Canton de Stanstead pour leurs contributions;

QUE le conseil publie une annonce au journal local « The Record » pour un montant de 300 \$ pour un quart de page afin de montrer leur appréciation à ces personnes dévouées;

ADOPTÉE

24-04-738

13.2 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE la municipalité désire être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie et qu'il en coûte 100,00 \$ pour y adhérer;

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil accorde la dépense de 100,00 \$ pour adhérer au Conseil sport loisir de l'Estrie pour 2024-2025;

QUE le conseil nomme le maire, Monsieur Pierre Martineau et l'agente de développement Madame Kimberley Whitworth afin de représenter la municipalité lors des activités corporatives et y exercer le droit de parole et de vote;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70150 341.

ADOPTÉE

24-04-739

13.3 Achat de tables de pique-nique

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les tables de pique-nique au Parc Thayer;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission au montant de 956,00 \$ avant taxe, de Soudure Bess Design pour une base de table de pique-nique en acier avec un couche de peinture d'apprêt et d'une peinture de type peinture thermodurcissable (peinture cuite);

ATTENDU QUE dans sa soumission, Soudure Bess Design propose la livraison au montant de 305,00 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le bois et la quincaillerie pour la conception finale n'est pas inclus dans la soumission;

Il est proposé par William Marsden

Appuyé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le conseil autorise une dépense de 6 041,00 \$, transport inclus et taxes en sus, pour l'achat de 6 tables de pique-nique selon l'offre de la compagnie Soudure Bess Design;

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 2 000,00 \$, avant taxes, pour l'achat du bois et de la quincaillerie pour la conception finale des 6 tables.

ADOPTÉE

REPORTÉ

13.4 Octroi d'un budget pour des feux d'artifices pour la Fête Nationale

24-04-740

13.5 Entente d'usage de terrain pour l'évènement de l'éclipse solaire du 8 avril

ATTENDU QUE la municipalité organise annuellement des événements communautaires sur son territoire dans le but de rassembler les citoyens et de leur offrir des activités diversifiées de loisirs et de culture;

ATTENDU QUE le comité de loisirs et culture souhaite organiser un évènement pour l'éclipse solaire du 8 avril;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite utiliser le terrain de Madame Florence Roy et Monsieur Marcel Noel, qui semble être le meilleur endroit pour observer cette éclipse, soit le 200 chemin Sheldon, Canton de Stanstead;

ATTENDU QUE une entente devra être établie entre les deux parties pour l'utilisation du terrain;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil autorise la tenue et l'organisation de l'évènement de l'éclipse solaire sur le terrain du 200, chemin Sheldon;

QUE le conseil autorise Madame Kimberley Whitworth à représenter la municipalité et signer l'entente entre les deux parties pour l'évènement du 8 avril 2024.

ADOPTÉE

24-04-741

13.6 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

***Il est proposé par William Marsden
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

24-04-742

13.7 Nomination d'un représentant pour le Parc Weir

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Martineau, maire, est le représentant de la municipalité qui siège sur le comité du Parc Weir;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Martineau désire laisser sa place à un membre du conseil;

ATTENDU QU'il a lieu de le remplacer au sein de ce comité;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil nomme Madame Johanne Fradette à titre de représentante sur le comité du Parc Weir et nomme, en cas d'absence, Monsieur Pierre Martineau à titre de substitut.

ADOPTÉE

14. VARIA

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

24-04-743

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Johanne Fradette, il est 20h00.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier